



ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE

RAPPORT ANNUEL

Au

29/03/2019

1 – Rapport de gestion

1.1 – Caractéristiques du FCP

1.2 – Politique de gestion annuelle

1.3 – Informations réglementaires

1.4 – Changements intervenus au cours de l'exercice

2 – Rapport du Commissaire aux Comptes et comptes annuels

1 – Rapport de gestion

1.1 – Caractéristiques du FCP

- Nature juridique et état membre dans lequel le fonds a été constitué :

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, conforme aux normes européennes (directive 2009/65 CE).

- Classification BCE

Fonds mixte.

- Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser un rendement positif minimum de 7% annualisé net de frais, sur l'horizon de placement recommandé (supérieur à 5 ans).

"L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 7% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement."

- Indicateur de référence : Aucun

La flexibilité des stratégies mises en œuvre implique, dans le temps, l'alternance de faibles et de fortes expositions « actions » et « taux » et rend caduque toute comparaison avec un indice figé de marché.

- Stratégie d'investissement

a. Stratégies utilisées

Pour atteindre l'objectif de gestion, l'allocation stratégique discrétionnaire utilisée consiste en deux étapes distinctes:

- Une allocation stratégique de long terme

Une allocation stratégique d'actifs à long terme composée d'actions internationales est définie par optimisation sous contrainte. Cette allocation théorique sert ensuite de référence à la construction du portefeuille via parts d'OPC éligibles au Plan d'Épargne en Actions et des instruments financiers à terme.

- Gestion flexible de l'allocation d'actifs

En fonction de nos anticipations sur les risques et les opportunités des marchés financiers, des mouvements significatifs d'achat ou de vente d'instruments financiers à terme sont effectués par grandes classes d'actifs (actions, obligations, monétaires), par zones géographiques et par secteur économique. Le niveau de l'exposition action, principale source de risque, est la donnée majeure de cette étape de production de performance. Il peut varier entre 0% et 125% de l'actif net.

Le tableau synoptique suivant indique les niveaux d'exposition du portefeuille exprimés en pourcentage de l'actif :

	Minimum	Maximum
Actions	0%	125%
Obligations	0%	25%
Monétaire	0%	25%

Les actions :

La sélection des titres se fait d'abord sur la base d'une analyse quantitative retenant les critères de valorisation absolue et relative au secteur (PER, PEG). Ensuite, une analyse qualitative reposant sur la qualité du management et de la stratégie permet d'affiner nos choix de valeurs.

Les produits de taux :

Dans la limite de 25% de l'actif net du portefeuille, le fonds pourra être exposé directement en obligations ou autres titres de créances.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPC exposés en titres de taux. Elle ne s'appuie donc pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

b. Les actifs

Le fonds est construit majoritairement à l'aide de parts d'OPC éligibles au Plan d'Épargne en Actions et d'instruments financiers à terme. Les caractéristiques et limites d'intervention sont détaillées dans le tableau synoptique suivant :

Type d'instruments	Utilisations envisagées	Caractéristiques		Fourchette de détention à respecter
Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement	A titre d'exposition du portefeuille	OPC français ou européens à titre principal		50 – 100%
Actions ou valeurs assimilées	A titre d'exposition du portefeuille	Actions négociables sur des marchés réglementés		0 – 50%
Instruments dérivés à terme	A titre de couverture ou d'exposition du portefeuille	Négociables sur des marchés réglementés		0 – 100% d'engagement
Obligations ou autres titres de créances ; dépôts à terme	A titre d'exposition du portefeuille	Titres négociables sur des marchés réglementés		0 – 25%
Instruments du marché monétaire	A titre d'exposition du portefeuille	OPC monétaire et OPC monétaire court terme		0 – 25%

• **Actions et titres assimilés détenus en direct**

L'actif du fonds est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA. Le fonds sera majoritairement investi en OPC (à plus de 50% de l'actif net). L'exposition maximale aux actions américaines et aux actions japonaises sera limitée respectivement à 50% et 25% de l'actif net.

Le fonds ne pourra pas exposer plus de 25% de son actif sur les marchés émergents. L'exposition maximale aux petites et moyennes capitalisations de ce fonds est de 60% de l'actif net. Les titres détenus en direct peuvent être assortis ou non de droit de vote.

• **Obligations ou autres titres de créances**

Le fonds peut investir

- en obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics (OAT, TEC 10 et OAT I BTF, BTAN de maturités maximum de 3 ans) ;
- en produits de taux émis par des émetteurs de pays émergents dans la limite de 5% de l'actif net ;
- en obligations, titres négociables à court terme et titres négociables à moyen terme émis par des émetteurs privés dont la signature est au moins égale à BBB- (Standard & Poor's) et Baa3 (Moody's), de type « Investment Grade », ou pouvant accessoirement être inférieure à cette notation, de type « haut rendement » ou non notée, titres spéculatifs (< à 10 % de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.
- en OPC « monétaires » et « monétaires Court terme » dans la limite de 25% de l'actif net.

La sensibilité obligataire globale du portefeuille est comprise entre 0 et 5.

• **Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger**

L'OPCVM détient des parts ou actions d'OPCVM, ou FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger à plus de 50% et jusqu'à 100% de son actif :

	Investissement autorisé	Seuil de détention maximale
OPCVM de droit français *	X	100%
OPCVM européens *	X	
FIA* de droit français – Fonds d’investissement à vocation générale ouverts à des investisseurs non professionnels respectant les critères mentionnés à l’article R.214-13 du Code monétaire et financier	X	30%
FIA* de droit français – Fonds professionnels à vocation générale ne recourant pas à la dérogation prévue à l’article R.214-192 V du Code monétaire et financier et respectant les critères mentionnés à l’article R.214-13 du Code monétaire et financier	X	
FIA* européens ayant la qualité d’Organisme de placement collectif et répondant aux conditions de l’article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X	
Fonds d’investissement de droit étranger (hors Europe) répondant aux conditions de l’article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X	

* Ces OPCVM, FIA, ou Fonds d’investissement ne pourront détenir + de 10% de leur actif en OPCVM, FIA ou Fonds d’investissement.

Le processus de sélection de fonds se fait en deux étapes. Premièrement, une analyse quantitative est réalisée pour filtrer les OPCVM les plus consistants dans le temps. Les critères utilisés sont la rentabilité, la volatilité, le ratio de Sharpe, la performance relative, l’écart de suivi à l’indice et le ratio d’information. Deuxièmement, une analyse qualitative basée sur la solidité de la société de gestion et la stabilité du ou des gérants permet d’effectuer notre choix final.

Le FCP se réserve la possibilité d’investir dans les OPC gérés par la société de gestion PINK Capital.

Le Fonds pourra avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

• Instruments dérivés

Nature des marchés d’intervention :

Le fonds intervient uniquement sur des instruments dérivés négociables sur les marchés réglementés et organisés de la zone euro et/ou internationaux (pays de l’OCDE et pays émergents). Le gérant pourra être amené à intervenir sur les marchés de futures et options sur actions, sur indices et sur le change.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Risque action
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de change

Nature des interventions :

Dans ce cadre, le Fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d’activités, zones géographiques, taux, actions, titres et valeurs mobilières assimilées ou indices dans le but de réaliser l’objectif de gestion, et dans la limite de 100% de l’actif.

Il pourra également prendre des positions en vue de couvrir partiellement ou intégralement en fonction des conditions de marché le portefeuille au risque de change.

Nature des instruments utilisés :

- Futures (sur indices actions, taux et change)
- Options sur actions
- Change à terme

L’exposition directe ou indirecte au marché actions du portefeuille y compris l’exposition induite par l’utilisation des instruments à terme, sera au minimum de 0% de l’actif net et ne dépassera pas 125% de l’actif net.

• Les titres intégrant des dérivés

Le Fonds pourra investir son actif sur des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10% de l’actif net. L’utilisation de tels instruments sera restreinte aux obligations convertibles (convertibles simples, indexés, ORA, etc.), aux bons de souscriptions, et uniquement en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres.

• Acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

- **Dépôts et emprunts d'espèces**

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP pourra avoir recours à des dépôts et à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ce type d'instruments sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

- Dépôts : le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit. La durée des dépôts ne peut pas être supérieure à un an.
- Emprunts d'espèces : les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif.

- **Profil de risque**

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Le fonds investit sur les marchés actions internationaux qui peuvent présenter des risques de perte en capital.

Les risques auxquels le porteur s'expose au travers du FCP sont principalement les suivants :

Risques principaux :

- **Risque de perte en capital** : L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions** : L'exposition directe ou indirecte au marché actions du portefeuille y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments à terme, sera au minimum de 0% de l'actif net et ne dépassera pas 125% de l'actif net.
Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
- **Risque lié à l'investissement en petites et moyennes capitalisations** : L'OPCVM est exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Cela peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement et plus rapidement.
La performance du fonds dépendra des sociétés et des OPC sélectionnés par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les OPC et les sociétés les plus performants.
- **Risque de surexposition actions** : Le fonds présente un risque de surexposition compte tenu de l'utilisation de produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés pourra faire varier l'exposition au risque action entre 0% et 125%. La conclusion de tels contrats pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque lié à l'investissement sur les pays émergents** :
L'exposition au risque lié à l'investissement sur les pays émergents est de 25% maximum en action et de 5% maximum en produit de taux. L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- **Risque de taux** : En raison de sa composition, le fonds est soumis à un risque de taux. En effet, une partie du portefeuille peut être exposé en produits de taux d'intérêt. La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable du taux d'intérêt. En général, les prix des titres de créance augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent, et baissent lorsque les taux d'intérêts augmentent. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixes peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de change** : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments, et faire baisser la valeur liquidative du fonds. La part maximum de l'actif net exposée au risque de change est de 20% de l'actif.
- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en obligations (privées ou d'Etat), soit en direct soit au travers d'OPC. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs (privés ou publics), par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou de défaut de ces derniers la valeur des obligations peut baisser, et faire baisser la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de liquidité** : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de

prix auxquels le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. La valeur liquidative peut baisser lorsque le fonds est exposé à ce risque.

- **Risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs** : Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits «Spéculatifs» qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Garantie ou protection** : néant

- **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** :

- Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs
- Profil de l'investisseur type :

Ce Fonds s'adresse à tout investisseur souhaitant diversifier son patrimoine par une exposition sur les marchés actions.

Ce fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.

Les parts du FCP sont ouvertes à tout souscripteur, à l'exception des Personnes Non Eligibles. Parallèlement, certains Intermédiaires Non Eligibles ne peuvent être inscrits dans le registre du FCP ou dans le registre de l'agent de transfert.

Sont des Personnes Non Eligibles :

- "U.S. PERSON" au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu de l'US Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "US Person" au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR 230.903) peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

La définition des "US Person(s)" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>

- "U.S. PERSON" au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013. La définition des "U.S.Person(s)" telle que définie par FATCA est disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf

Sont des Intermédiaires Non Eligibles :

- Les Institutions Financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ;
- et les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA.

La définition de ces notions est disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts du FCP auront, le cas échéant, à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons" au titre de la Regulation S de la SEC précitée et/ou de FATCA.

Le statut FATCA de l'OPC, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ;

http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf

- **Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans

- **Modalités de détermination et d'affectation des revenus** :

- Affectation du résultat net : capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

- Régime fiscal :

Contrats d'assurance-vie : le fonds peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Eligibilité au PEA : Le fonds est éligible au PEA et dans ce cadre bénéficie d'un régime fiscal avantageux. En effet, le PEA permet de gérer un portefeuille d'actions directement ou indirectement via des OPCVM actions, en franchise d'impôt sur le revenu hors prélèvements sociaux, à condition qu'aucun retrait ne soit effectué au cours des cinq années qui suivent l'ouverture du plan.

Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds.

1.2– Politique de gestion annuelle

1.2.1. Environnement de marché

Deuxième trimestre 2018

Après un mois de février difficile et l'atonie des marchés le mois suivant, les places boursières ont de nouveau tutoyé les sommets annuels à la fin du mois d'avril. Les investisseurs semblent s'habituer aux risques exogènes alors que les tensions géopolitiques au Proche et Moyen-Orient restent tenaces. En ce qui concerne l'économie, les signes de ralentissement sont de plus en plus perceptibles en Zone Euro tout d'abord où l'indice de surprise économique chute régulièrement depuis quelques mois pour atteindre aujourd'hui -89, soit son point le plus bas depuis 2012. En février dernier, la baisse était arrivée de façon concomitante avec la chute des marchés. En relatif, l'indice Eurostoxx50 se situe à 0, laissant présager un rattrapage baissier. Toujours présent au sein de l'Union Européenne, c'est le Royaume-Uni qui inquiète tout particulièrement. Le « Credit Impulse » atteint les niveaux de récession de 1991 à -7,5% du PIB. Cet indicateur avancé du cycle économique de 9 à 12 mois est corroboré par le ralentissement des immatriculations automobiles qui est un indicateur puissant de la confiance des consommateurs. Outre atlantique, le pays de l'Oncle Sam continue de mettre la pression sur ses partenaires commerciaux et notamment la Chine. Néanmoins, en dépit des déclarations interposées entre les deux puissances, il est à noter que les sanctions commerciales ne représentent que 20% des échanges bilatéraux. Du côté de l'économie domestique, les bonnes nouvelles s'accumulent aussi vite que les signes de retournement. Ainsi, la demande des allocations chômage est au plus bas depuis décembre 1969 alors que le taux de chômage est à son plancher depuis 17 ans à 4,1% non loin des prévisions de la Fed à 3,8% d'ici la fin de l'année. Parmi les signaux de retournement, le taux d'épargne est bas à 3,4% et ce malgré la structure de l'économie états-unienne, une enquête du NFIB montre que 26% des entrepreneurs envisage une hausse de leurs investissements, ce qui est peu compte tenu du sacrifice fiscal accordé par la Maison Blanche, et une étude de la Fed de Richmond estime à 120 bps la perte du PIB en raison du réchauffement climatique. Alors que Donald Trump use de toutes les mesures protectionnistes, une étude de la Paris School of Economics montre que la meilleure manière de lutter contre le protectionnisme des Etats-Unis serait de retarder la normalisation monétaire. En Asie, la Chine menace de dévaluer le Yuan pour contrer les sanctions commerciales états-uniennes tandis que Xi détaille les grandes lignes des réformes ambitieuses pour libéraliser le marché dès l'année prochaine.

En Europe, la résurgence des tensions politiques a permis de faire souffler les marchés qui culminaient alors au plus haut de l'année. L'accord de coalition en Italie entre le Mouvement 5 Etoiles (M5S) et la Ligue a créé un écartement du spread jusqu'à 300 bps tandis que l'indice italien sous-performait assez largement au lendemain de cette annonce (-3,0% contre -0,5% en moyenne sur les autres places européennes). Alors que le « Credit Impulse » est apathique, ce qui laisse à penser une future baisse de la croissance, le nouveau gouvernement a été élu sur des propositions eurosceptiques pouvant exercer une pression sur les finances publiques. Dans le même temps, l'Espagne se refinance à court terme à des taux négatifs, en attendant les prochaines élections qui devraient aboutir à l'éviction de Mariano RAJOY, et les PMI allemands ont chuté sur des plus bas de 20 mois. C'est dans ce contexte que la Fed a publié son Indicateur de risque géopolitique (GPR) qui ressort au plus haut depuis novembre 2017. De plus, une étude de Sentix sortie en mai affirme que 14,2% des investisseurs craignent une sortie de l'Italie de

l'Union Européenne (UE) contre 4,8% en avril. Aux Etats-Unis en avril dernier, les droits de douanes imposés sur les importations de bois résineux canadien ont empêchés les constructeurs de combler une pénurie aiguë de maisons sur le marché, faisant baisser la croissance des ventes de maison. Pour ne rien arranger, après être sorti de l'accord sur le nucléaire iranien, les tensions persistent entre les Etats-Unis et les alliés historiques occidentaux. En ce qui concerne la politique monétaire outre-Atlantique, l'un des gouverneurs de la Fed, Kashkari, a mis en garde ses collègues contre une remontée trop rapide des taux, arguant que l'inflation et la hausse des salaires sont de manière surprenante très basses. En Asie, un point inquiétant pour la croissance mondiale commence à poindre. La production sud-coréenne est en corrélation étroite avec la production industrielle internationale (hors USA) et précède cette dernière de 4 mois. La production industrielle sud-coréenne étant en repli par rapport à l'année dernière, on peut s'attendre à une contraction du commerce mondial dans les mois à venir.

Aux Etats-Unis, après la publication de la liste définitive des 50 milliards de dollars de biens chinois à taxer, dont les premiers droits de douane (sur 34 milliards de dollars) s'appliqueront dès le 6 juillet 2018. Washington a menacé Pékin d'une escalade de mesures protectionnistes. Si la Chine prend des contre-mesures, les Etats-Unis répliqueront avec de nouvelles taxes sur 200 autres milliards de dollars de biens importés et encore 200 milliards de dollars supplémentaires si nécessaire. La guerre commerciale, si elle n'est pas encore certaine, prend forme peu à peu. En Europe, la prise de fonction du nouveau gouvernement italien a commencé et la tentation eurosceptique n'est pas écartée, même si le ministre de l'économie défend une ligne de sérieux budgétaire. Le ministre de l'intérieur a déclenché une crise politique européenne sur la question des migrants qui a rapidement accouché d'un accord qui ne convainc pas. Enfin, le « Brexit » se rapproche peu à peu du fiasco : Theresa May est incapable de définir une ligne susceptible de satisfaire les partisans d'un Brexit doux et ceux d'un Brexit dur. Les négociations patinent avec Bruxelles, à tel point que les institutions européennes demandent aux entreprises d'accélérer leurs préparatifs en vue d'un Brexit sauvage, donc potentiellement sans accord. En ce qui concerne l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), les investisseurs ont fait preuve de prudence avant la réunion semestrielle de l'OPEP à Vienne. Les pays membres et la Russie ont trouvé un accord un peu étrange, qui consiste à augmenter la production d'un million de barils, mais qui, en réalité, devrait se traduire par une hausse limitée entre 600k ou 700k barils en raison de la baisse régulière de la production du Venezuela et des difficultés de la Libye. L'Iran était opposé à une hausse de la production, mais la conclusion d'un accord a finalement provoqué un rebond des prix du pétrole, les investisseurs considérant que la hausse décidée serait facilement absorbée.

Troisième trimestre 2018

Comme tous les ans, la période estivale a été marquée par une baisse significative des volumes, vacances obligent. Cette absence des investisseurs n'a pas empêché les indices de perdre du terrain dans un contexte économique toujours aussi incertain mais avec cette fois-ci un élément commun : les Etats-Unis de Donald Trump. Toujours en quête de rendre l'Amérique plus grande encore, le Président états-unien compte arriver à ses fins sur fond de tensions commerciales accrues avec ses partenaires historiques. En tête d'affiche la terrible Chine, fer de lance d'une mondialisation déconcentrée à l'image de la longue « supply chain » nécessaire au géant Apple, la plus grande capitalisation boursière de la planète. Au même titre que la société à la Pomme de Newton, c'est l'ensemble du secteur technologique qui semble aujourd'hui surfer sur une vague qui ressemble étrangement à la désormais mythique vague des années 2000. Apple a ainsi franchi la barre des 1000 milliards de dollars de capitalisation boursière et Amazon n'est plus loin de l'imiter avec son action qui vaut désormais plus de 2000 dollars. Le calendrier de rentrée promet également d'être agité avec les négociations toujours aussi tendues sur le Brexit, l'accord qui doit être trouvé sur le budget italien avant d'être avalisé par Bruxelles, les menaces de nouvelles sanctions entre les Etats-Unis et la Chine, les élections de mi-mandat (« mid-terms ») aux Etats-Unis ou encore les différents points de crispation que ce soit en Turquie et en Russie ou en Amérique Latine avec le Brésil et le Venezuela (inflation annualisée à 200 000% pour 1 000 000% anticipée fin 2018...). Autant dire que les marchés ne seront pas en manque de catalyseurs. En ce qui concerne la politique des banques centrales, la Fed poursuit son calendrier de hausse des taux matérialisé par la hausse des rendements sur les Obligations du Trésor à 10 et 30 ans, malgré un aplatissement de la courbe des taux entre les rendements à 2 et 10 ans. Du côté de la BCE, les anticipations portent sur un arrêt des rachats d'actifs à compter de fin 2019 alors que le calendrier de hausse des taux reste énigmatique. La Banque d'Angleterre

dresse un tableau noir en cas de Brexit avec un chômage passant de 4 à 10% de la population et une chute de 35% des prix de l'immobilier, tout cela dans l'hypothèse d'un soft-Brexit.

Engagés dans une surenchère dont personne ne sortira vainqueur, les Etats-Unis ont mis leurs menaces à exécution en instaurant une nouvelle taxe de 10% sur 200 milliards d'importations chinoises. Prenant effet dès le mois de septembre, cette taxe atteindra 25% au 1er janvier 2019 si les deux puissances ne trouvent pas d'accord d'ici là. Que l'on puisse accorder des bienfaits au protectionnisme est une chose, mais la réalité du moment est parfois tenace. Cette guerre commerciale, initiée par Donald Trump, a d'ironique les conséquences qu'elle engendre pour son instigateur. Ainsi, alors que les mesures du gouvernement états-uniens doivent rapatrier le processus productif sur le territoire, Ford estime avoir déjà perdu plus d'un milliard de dollars de bénéfice en raison des taxes sur l'acier et l'aluminium alors que la société se fournit essentiellement aux US. Dans le même temps, un nouvel accord de libre-échange Etats-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) a été trouvé in extremis pour que le Canada prenne part à la fête. En Europe, le gouvernement italien doit présenter son budget auprès de la Commission Européenne. Les marchés restent sceptiques en raison des rumeurs faisant état d'un déficit de 2,4% contre 0,8% annoncé par le précédent gouvernement. Une grande partie de cette augmentation du déficit doit financer le revenu de citoyenneté, sorte de revenu universel, promis lors de la campagne électorale. Les négociations sur le Brexit tardent toujours à se matérialiser par un accord. En outre, le plan « Chequers » voulu par la Grande Bretagne n'est toujours pas accepté par l'Union Européenne (UE). Bien que le principal point de crispation réside dans la problématique sur la frontière entre l'Irlande et le Royaume-Uni, la monarchie souhaite également obtenir un accord de libre-échange lui offrant les mêmes droits que ceux détenus par les pays du bloc européen. Et ce, bien évidemment, sans en supporter les contraintes. Dans le même temps, c'est à de nouveaux jets de fleurs que nous assistons entre les chefs d'Etat, Donald Trump et Kim Jong-un, qui affichent la volonté d'organiser un nouveau sommet entre les deux nations. La question est de savoir quand et pourquoi les prochaines invectives interviendront.

Quatrième trimestre 2018

Début octobre, le sursaut sur la courbe des taux américaine a grandement inquiété les marchés. Pour la première fois depuis la crise des dettes souveraines en 2011, le taux du 10 ans américain a brutalement franchi la barre des 3,10% et sonné le début d'une vague baissière à l'image de celle survenue en février sur les marchés actions. Alors que la baisse du début d'année était essentiellement due aux craintes sur les pressions inflationnistes, la baisse du mois d'octobre est une convergence de facteurs dont la principale semble être la remontée des taux du 10 ans américain. Ajoutez à cela le conflit commercial qui oppose Washington à Pékin, et dans une moindre mesure Washington à Bruxelles, et les doutes sur le Brexit ainsi que sur le budget italien pour avoir un cocktail détonant.

En Europe, l'Italie a cristallisé une partie des attentes du mois d'octobre. Les promesses de campagne faisant craindre un dérapage important du déficit public pour financer le revenu de citoyenneté (revenu universel, ndlr). Confirmant les craintes de Bruxelles, le budget présenté par le gouvernement italien a été renvoyé à ses calculs pour cause de déficit jugé excessif (2,4%) et incompatible avec une dette publique de 130% du PIB. Bruxelles demande maintenant à Rome de lui soumettre un projet révisé avant le 13 novembre. Autre point de crispation sur le vieux continent, c'est la négociation portant sur une sortie ordonnée du Royaume-Uni. Les désaccords majeurs qui apparaissent clairement concernent le sort de la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande, ainsi que le sort réservé aux citoyens d'Europe continentale qui vivent en Grande Bretagne. Pour rappel, les négociations doivent aboutir avant le 1er avril 2019. Theresa May a trouvé un accord de sortie avec Bruxelles qui a provoqué un séisme politique outre-Manche. De nombreux ministres ont démissionné et le Parlement est entré en fusion, mais Theresa May conserve son fauteuil de Premier Ministre à ce stade, malgré la tentative de putsch des conservateurs les plus pro-Brexit. Ces derniers n'ont finalement pas été en mesure de provoquer un vote de confiance, mais ce n'est sans doute que partie remise.

Aux Etats-Unis, Donald Trump provoque des soubresauts de plus en plus fréquents sur les marchés en soufflant sans arrêt le chaud et le froid. Le dîner sino-américain de fin novembre, en marge du G20 à Buenos Aires, a servi de catalyseur. Une trêve a été annoncée, mais les marchés ne veulent plus faire l'autruche : la bataille commerciale a un impact, pas seulement parce que les droits de douane renchérissent les coûts des entreprises et pèsent sur les commandes, mais aussi parce que les

investissements sont différés, notamment en Chine pour l'instant. La politique intérieure n'est pas en reste au pays de l'Oncle Sam, où Donald Trump a provoqué un « shutdown » d'une partie des administrations fédérales, en exigeant que le Congrès lui accorde un financement pour son mur à la frontière mexicaine. Sachant que le Congrès des représentants passe sous contrôle démocrate début janvier, le bras de fer avec l'opposition s'annonce tendu en 2019.

Toujours outre atlantique, le Brésil, l'une des démocraties les plus solides d'Amérique Latine, a élu son nouveau président leader nationaliste, Jair Bolsonaro. Crédité de 55,13% des voix contre 44,87% pour son opposant Fernando Haddad. Profitant du climat général de défiance à l'encontre des responsables politiques ainsi que de l'inéligibilité de l'ancien candidat Lula, Jair Bolsonaro a mené une campagne sans ambiguïté comme étant ultra-libérale, anti-LGBT, pro-pesticides et climatosceptique.

Concernant les banques centrales, La BCE n'a pas dévié de la trajectoire fixée concernant le QE, et ce, malgré l'accumulation de nuages ces derniers mois. En juin, la Banque Centrale avait annoncé une nouvelle réduction des rachats d'actifs, à hauteur de 15 milliards d'euros par mois à partir d'octobre, tout en prévenant que l'extinction du programme se ferait à la fin de l'année. En décembre, la BCE a confirmé la trajectoire fixée six mois plus tôt. L'annonce de la fin du QE à fin décembre n'a pas provoqué de « taper tantrum », pas plus que la confirmation de son effectivité prochaine. Les spreads « Investment Grade » et « High Yield » ont doublé depuis leur point bas en début d'année en zone euro. C'est l'une des conséquences de la fin du QE. Le programme avait largement incité les investisseurs, chassés des titres souverains, à se déporter sur les obligations d'entreprises. En mettant un terme à la croissance de la taille de son portefeuille de titres, la BCE a sifflé la fin de la partie sur le crédit, même si elle achète aussi des dettes bien notées d'entreprises.

Premier trimestre 2019

Le « shutdown » le plus long de l'histoire des Etats-Unis a pris fin, mais le financement des administrations publiques a été autorisé de manière temporaire, jusqu'à mi-février, car les républicains et les démocrates sont toujours loin d'un accord, les seconds refusant aux premiers une enveloppe de plus de 5 milliards de dollars afin de financer le mur à la frontière mexicaine. Si Donald Trump ne parvient pas à ses fins avec l'accord des parlementaires, il pourrait être amené à déclarer l'Etat d'urgence pour passer outre l'aval de la démocratie représentative. Les parlementaires britanniques ont rejeté l'accord de Brexit négocié par Theresa May, mais ont adopté deux semaines plus tard son « plan B », qui consiste en un Brexit mystère. En effet, la première ministre doit convaincre Bruxelles de remplacer le « backstop » irlandais par un mécanisme alternatif. Problème : les 27 de l'Union Européenne ne veulent pas renégocier et Londres n'a pas défini en quoi consiste ce fameux mécanisme. L'hypothèse d'un report du Brexit gagne en probabilité à chaque jour qui passe. En Allemagne et en France, les taux ont touché de nouveaux points bas fin janvier, d'une part parce que la politique monétaire se fait moins restrictive aux Etats-Unis et d'autre part en raison du ralentissement attendu en Allemagne cette année, ou encore de la récession technique qui a été confirmée au second semestre 2018 en Italie. Si les valeurs cycliques ont salué la détente sur les taux, les banques sont par contre de nouveau sanctionnées en Europe. Dans cet environnement un peu particulier qui a vu les indices boursiers reprendre des forces après une fin d'année 2018 difficile, le rebond pourrait s'avérer fragile. Dans ce contexte, la Fed est toutefois venue au secours des investisseurs avec un virage plus accommodant que prévu. Non seulement le FOMC a décidé de mettre en pause la poursuite du relèvement des taux directeurs, mais elle s'est aussi dit prête à ajuster la réduction de la taille de son bilan si jamais la situation l'impose. Le contraste est saisissant entre les propos de Jérôme Powell en décembre et les phrases du communiqué, ainsi que les déclarations lors de la conférence de presse post-FOMC du 30 janvier dernier. Finalement, Donald Trump aura obtenu ce qu'il voulait.

Depuis la fin 2018, les marchés européens ont rattrapé une bonne partie des pertes en poursuivant le rebond du mois de janvier. Malgré les indicateurs techniques haussiers que nous détaillons dans notre comité de gestion, l'ampleur du rebond en a étonné plus d'un. Même si la croissance de la zone euro pourrait rebondir dans les prochains mois, sa décélération est actée et elle est soumise à de nombreux risques dont le Brexit sur lequel nous reviendront plus tard, et la perspective de taxes douanières américaines sur le secteur automobile européen. Jusqu'à présent, les marchés mondiaux ont largement bénéficié des négociations plus fluides entre les Etats-Unis et la Chine. En février, la confiance est

revenue sur les marchés internationaux, de plus en plus convaincus que les Etats-Unis et la Chine ont désormais la volonté de trouver un accord. Même si celui-ci sera potentiellement incomplet, les investisseurs retiennent que Washington et Pékin ne veulent pas aller au clash. L'administration Trump a besoin d'une victoire sur l'un de ses nombreux dossiers et Xi Jinping, qui fait l'objet de critiques inédites en Chine, doit trouver un terrain d'entente pour éviter un ralentissement trop fort de la croissance du pays. Dans le fond, rien n'est réglé et dans l'éventualité d'un accord en mars, toute la question sera de savoir si cette trêve commerciale peut être durable ou si le retour au calme est trompeur et donc potentiellement précaire. Si le cas du Venezuela nous intéresse ce mois-ci, ce n'est pas tant pour l'instabilité politique du pays à travers le probable fin de règne de Nicolas Maduro, que pour les répercussions que cela pourrait engendrer sur les cours du pétrole. A la fin de l'année 2017, le Venezuela affichait les plus grosses réserves prouvées du monde à 303 milliards de barils devant l'Arabie Saoudite et ses 266 milliards de barils. Aussi, le potentiel pétrolier du pays est absolument gigantesque car les réserves totales, y compris le pétrole qui est jugé non récupérable au regard des technologies actuellement disponibles, sont évaluées entre 900 et 1400 milliards de barils. Précisons également que le pétrole vénézuélien est lourd, voire extra-lourd, ce qui suppose un profil de coûts bien moins intéressant que la majorité des réserves du Moyen-Orient chez qui le pétrole est léger. A l'heure actuelle, la production vénézuélienne ne fait que s'effondrer. Elle atteignait 1,2 millions de barils par jour fin 2018, soit deux fois moins qu'en début 2016, et des estimations prévoient un effondrement à 500k b/j d'ici fin 2019. Au bord de la faillite économique et en manque de trésorerie, le pays se retrouve confronté aux réticences de Washington et aux éventuelles pressions que le pays de l'Oncle Sam pourraient être tenté de faire à ses alliés historiques. A court terme, le marché du brut ne devrait pas évoluer au gré des changements politiques du Venezuela car le pays ne peut techniquement pas reprendre sa production de manière aussi virulente. Les infrastructures ne sont plus mises à jour et sont délabrées. A moyen long-terme néanmoins, il est fort à parier que le retour en grâce de cet Etat pourrait peser de tout son poids sur le prix du baril en occasionnant une abondance de l'offre.

En Europe, après l'accord négocié par l'Italie avec Bruxelles sur son budget 2019, Rome est déjà hors des nuages. L'OCDE estime que le pays sera en récession sur l'ensemble de l'année, contre un objectif de 1% retenu par le gouvernement italien au moment de l'accord avec l'UE, ce qui signifie que l'objectif de déficit budgétaire négocié ne sera pas tenu. La Ligue est par ailleurs en train d'écraser le M5S, ce qui laisse entrevoir des élections anticipées dès cette année. Ce qui ne paraît pas forcément négatif d'un point de vue strictement économique et financier car la Ligue a une approche moins dépensière que le M5S. Mais l'incertitude des élections et le peu de respect de la Ligue envers les institutions européennes ne sont pas de nature à rassurer les investisseurs dans la durée. En ce qui concerne le Brexit, le 12 avril est le nouveau 29 mars. L'hypothèse d'une sortie sans accord (no deal) est repoussée à cette date. Les dirigeants européens ont décidé d'accorder au Royaume-Uni deux options pour un report du Brexit au-delà de la date initialement prévue du 29 mars : si les députés britanniques approuvent la semaine prochaine l'accord de divorce conclu en novembre avec l'UE, la date du Brexit sera reportée jusqu'au 22 mai. En cas de nouveau rejet, Londres aura jusqu'au 12 avril pour décider d'organiser des élections européennes. Ce qui lui permettrait alors de demander un nouveau report long ensuite. Entre les Etats-Unis et la Chine, les négociations seraient sur le point d'aboutir. Alors que Donald Trump pouvait apparaître comme un faucon quand il a lancé les hostilités contre la Chine, il paraît presque colombe désormais. En effet, l'opposition a lancé le processus qui doit mener à la sélection d'un candidat en vue des présidentielles de 2020. De nombreuses déclarations de candidatures ont été faites et beaucoup émanent de l'aile gauche du parti démocrate. Or, l'analyse de Donald Trump, qui consiste à reprocher à la Chine les termes de l'échange actuel, est assez largement partagée. A tel point que les démocrates commencent une surenchère qui pourrait forcer le président à négocier plus durement encore afin de ne pas paraître aussi virulent qu'à l'accoutumé, ce qui est pourtant sa marque de fabrique. La situation est délicate car Donald Trump ne peut brandir aucune victoire capitale à ce stade : échec à trouver un accord avec la Corée du Nord, échec à bâtir un mur à la frontière mexicaine, difficulté pour faire ratifier l'accord avec l'ALENA et il n'a toujours scellé aucun accord, ni avec l'Europe, ni avec la Chine. Tous ces éléments militent pour que Washington fasse des concessions, mais c'est paradoxalement ce qui pourrait lui coûter cher politiquement, en particulier si la Chine ne consent à aucune réforme structurelle.

1.2.2. Stratégie du fonds

Dans la continuité du premier trimestre de l'année 2018, les portefeuilles sont dorénavant investis sur des Investissements Socialement Responsable (ISR) concomitamment à une notation Morningstar comprise entre 4 et 5 étoiles. Les mouvements d'actifs sont restés marginaux, conformément à notre volonté de préserver l'exposition du trimestre précédent. Arlequin Allocation Absolue est ainsi resté exposé au marché action à 73%.

L'exposition au marché action sur le troisième trimestre 2018 est restée stable, par rapport au deuxième trimestre, à 74% contre 73% précédemment. Les différents événements macroéconomiques ne nous ont pas poussé à modifier cette exposition, ni à modifier les grandes orientations stratégiques. L'exposition est également restée faible en raison d'une configuration technique en « épaulement » en construction sur le DAX.

L'exposition au marché action est restée stable sur le quatrième trimestre, à 75% contre 74% précédemment. Le manque de visibilité économique, qui nous pousse à maintenir une faible exposition sur les marchés actions, cumulé au niveau des encours, confirme notre objectif à conserver une liquidité en conformité avec la situation qui est la nôtre. La trésorerie et la poche monétaire nous permet d'agir dans l'intérêt des porteurs de parts, sans modifier la structure du portefeuille, adéquate selon nous compte tenu du contexte macroéconomique.

Alors que l'exposition moyenne du portefeuille au marché action était de 80% entre début 2018 et le 26 mars 2019, elle a considérablement été réduite à 41,44% le 29 mars 2019 en raison de notre scepticisme envers la hausse des marchés boursiers. Celle-ci s'étant en grande partie construite sur un optimisme exacerbé des marchés dans un accord commercial rapide dans les négociations sino-américaines. Pour nous couvrir d'un brutal retour à la réalité, l'exposition du fonds a donc été réduite de près de 50%.

Sur la période sous revue, l'exposition action minimum a été de **41.44%** en mars 2019, de **86.52%** au maximum en janvier 2019 et en moyenne de **78.82%**.

Sur la période, la performance du fonds est de **-5.83%**.

Les performances des indices sur la même période sont les suivantes :

CAC 40 (en Euro) : +3.24%*
DJ EuroStoxx50 (en Euro) : -0.33%*
S&P500 (en USD) : +8.08%*
Nikkei 225 (en JPY) : -0.11%*
MSCI World (DNR en Euro) : +14.71%*
EURO-MTS Global : +2.13%*

* Source : Reuters

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

1.3 – Informations réglementaires

▪ Politique de sélection des intermédiaires

En sa qualité de société de gestion, PINK Capital sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisées sur le site internet www.pinkcapital.fr.

▪ L'information sur les instruments financiers détenus par le FCP, et émis par la Société de gestion ou les entités qui lui sont liées, est communiquée dans l'annexe aux Comptes annuels.

▪ **ESMA : INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Le FCP Arlequin Allocation Absolue n'était pas exposé ou couvert, au 29 mars 2019, au travers de contrats financiers à terme.

▪ Les informations sur les frais de gestion variables sont fournies, le cas échéant, dans l'annexe aux Comptes annuels.

▪ **FCP PEA**

La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au Plan d'épargne en actions au 29/03/2019 est de **97.33 %**.

▪ **Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)**

La politique d'investissement de cet OPCVM n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (E.S.G)

▪ **Méthode de calcul du risque global**

La méthode retenue pour calculer le risque global de l'OPCVM est celle de la méthode du calcul de l'engagement sur les instruments financiers à terme telle que définie à l'article 42 de la Directive 2010/43/UE.

▪ **Politique de rémunération**

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, Pink Capital a mis à jour sa politique de rémunération. La politique de rémunération a été conçue et mise en œuvre pour promouvoir le succès durable et la stabilité de la société de gestion tout en étant en mesure d'attirer, développer et retenir des collaborateurs motivés et performants. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPC afin d'éviter les conflits d'intérêts potentiels. Elle n'encourage pas une prise de risque excessive.

La politique de rémunération a été approuvée par les organes de direction (Président et direction générale) de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base régulière par le comité de rémunération et de nomination et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.pinkcapital.fr. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Partie Variable : détermination et évaluation

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble. L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Pink Capital SAS au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs. Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société. Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

Exercice 2018

Sur l'exercice 2018, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Pink Capital à l'ensemble de son personnel (6 personnes) s'est élevé à 250.970,00 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 245.970,00 euros
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées sur l'exercice : 5.000,00 euros.

Il existe un nombre limité de gérants qui perçoivent des commissions de performance. Toutefois ces commissions font partie intégrante de leur rémunération variable et font l'objet des mesures d'encadrement des rémunérations notamment en matière de différé et de paiement en instruments. Le montant total des rémunérations versées en 2018 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Preneurs de risque : 61.000,00 euros
- Non-preneurs de risque : 189.970,00 euros.

▪ Loi de Transition Energétique

Pink Capital met à la disposition des investisseurs les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG), sur son site internet <http://www.pinkcapital.fr> et dans le rapport annuel des OPC concernés.

1.4 – Changements intervenus au cours de l'exercice

- Décembre 2018 :

- Mises à jour réglementaires du prospectus du fonds en conformité avec la dernière version de l'instruction AMF 2011-19 du 26/04/2018 :
 - insertion d'un tableau récapitulatif des modalités de souscription et de rachat ;
 - mise à jour du règlement (articles 3, 4 et 7).

2 - Rapport du Commissaire aux Comptes et comptes annuels

Fonds Commun de Placement

ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 29 mars 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 29 mars 2019

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE, constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP), relatifs à l'exercice clos le 29 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 mars 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes
CONSEILS ASSOCIES S.A.



Jean-Philippe MAUGARD

ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE

COMPTES ANNUELS

29/03/2019

BILAN ACTIF AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	470 606,68	589 639,18
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	470 606,68	589 639,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	470 606,68	589 639,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	82 632,71	8 748,25
Liquidités	82 632,71	8 748,25
Total de l'actif	553 239,39	598 387,43

BILAN PASSIF AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
Capitaux propres		
Capital	559 480,90	382 971,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-64 899,62	218 044,45
Résultat de l'exercice (a, b)	-11 042,90	-8 710,14
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	483 538,38	592 306,15
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	69 701,01	6 081,28
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	69 701,01	6 081,28
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	553 239,39	598 387,43

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	25,43	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	25,43	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	56,48	232,94
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	56,48	232,94
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-31,05	-232,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	11 531,07	23 587,98
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-11 562,12	-23 820,92
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	519,22	15 110,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-11 042,90	-8 710,14

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des O.P.C.V.M.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

- Valeurs mobilières

Négoциées sur un marché réglementé :	
• actions et assimilées	
Zone Europe :	sur la base des cours publiés. cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion autre.....
Zone Amérique :	sur la base des cours publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours de clôture veille cours d'ouverture jour cours de clôture jour autre.....
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion autre.....
Zone Asie / Océanie :	sur la base des cours publiés. cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours d'ouverture jour sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion autre.....
Zone Afrique :	sur la base des cours publiés. cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille

	sur la base des cours non publiés <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
--	--

• Obligations et assimilées	
Zone Europe :	sur la base des cours publiés
	cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
Zone Amérique :	sur la base des cours publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours de clôture veille cours d'ouverture jour cours de clôture jour autre.....
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
Zone Asie / Océanie :	sur la base des cours publiés. cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours d'ouverture jour
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
Zone Afrique :	sur la base des cours publiés. cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
• OPC	<input checked="" type="checkbox"/> à la dernière valeur liquidative connue autre.....
• Autres OPC négociés (trackers)	sur la base des cours publiés. cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille

• Titres de créances négociables :	
Méthode de valorisation	Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur de marché et ce jusqu'à l'échéance.

	<input checked="" type="checkbox"/> Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée en retenant le taux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. Si les TCN sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés sur la durée de vie.
	autre.....

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis et déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée du risque de contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis et déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Instruments financiers à terme

Négociés sur un marché réglementé :	
• Les instruments à terme fermes	
Zone Europe :	cours d'ouverture jour cours de compensation jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de compensation veille
Zone Amérique	<input checked="" type="checkbox"/> cours de compensation veille cours de compensation jour autre.....

Zone Asie / Océanie	cours de compensation jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours d'ouverture jour
Zone Afrique	cours d'ouverture jour cours de compensation jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de compensation veille

• Les instruments à terme conditionnels	
Zone Europe :	cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
Zone Amérique	<input checked="" type="checkbox"/> cours de clôture veille cours d'ouverture jour cours de clôture jour autre.....
Zone Asie / Océanie	<input checked="" type="checkbox"/> cours d'ouverture jour autre : Cours de clôture veille
Zone Afrique	cours d'ouverture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont :

<input checked="" type="checkbox"/> Reuters
<input checked="" type="checkbox"/> Bloomberg
<input checked="" type="checkbox"/> Six Telekurs

La source des cours de devises retenue est :

<input type="checkbox"/> AFG
<input checked="" type="checkbox"/> BCE
autre :

Méthode de comptabilisation

• La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en :

<input checked="" type="checkbox"/> frais exclus
<input type="checkbox"/> frais inclus

• La méthode de comptabilisation des produits des dépôts et instruments à revenus fixes est celle du :

<input type="checkbox"/> coupon couru
<input checked="" type="checkbox"/> coupon encaissé

• La méthode de comptabilisation des intérêts courus du week-end :

<input type="checkbox"/> prise en compte sur la VL précédente
<input checked="" type="checkbox"/> prise en compte sur la VL suivante

- Méthodes de calcul et de comptabilisation des frais de fonctionnement et de gestion fixes :

Les frais de fonctionnement et de gestion fixes recouvrent l'ensemble des charges et notamment : les frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction.

Les dotations aux frais de gestion fixes sont calculées par application d'un taux à l'actif net moyen.

Les dotations aux frais fixes sont enregistrées en charge à chaque valeur liquidative.

C – Droits et conditions attachées à chaque catégorie de parts

Parts	Code ISIN	Valeur liquidative d'origine	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription
I	FR0011006758	100 euros *	Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs	Souscription initiale : 1 part. Souscription ultérieure : 1/1000ème de part

*suite à la division de la valeur liquidative d'origine qui était de 10 000 euros.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2,00% TTC.

Frais de gestion variables :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds Commun de Placement et le seuil de référence défini de 7,00 %, sur l'exercice.

Des frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La performance du fonds est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si sur l'exercice, la performance du fonds Commun de Placement est supérieure au seuil de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20,00% TTC de la différence entre la performance du fonds Commun de Placement et le seuil de référence.

- si sur l'exercice, la performance du fonds Commun de Placement est inférieure au seuil de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est supérieure au seuil de référence calculée prorata temporis sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

- en cours d'exercice dans le cas d'une sous-performance du FCP depuis le début de l'exercice par rapport au seuil de référence calculé prorata temporis sur la même période, toute provision constatée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

- cette part variable de frais de gestion ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du FCP est supérieure au seuil de référence.

- En cas de rachat de parts, s'il existe une provision pour frais de gestion variables, la quote-part de frais variables proportionnelle aux parts remboursées est définitivement acquise à la société de gestion et lui sera versée en fin de trimestre

Si elle est supérieure à 1 an, la première période de référence débute à la date de création du Fonds et se

termine à la clôture du premier exercice comptable, sinon elle se termine à la clôture du deuxième exercice comptable. Chaque période de référence postérieure correspond à l'exercice comptable

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « I »
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
Actif net en début d'exercice	592 306,15	4 872 004,17
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	425 128,58	1 576 063,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-484 769,15	-5 873 819,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 974,33	506 277,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-65 329,98	-12 824,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 180,00	4 735,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-410,00	-2 775,00
Frais de transactions	-1 413,65	-15 064,16
Différences de change	192,80	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	21 241,42	-438 490,15
Différence d'estimation exercice N	-8 970,06	-30 211,48
Différence d'estimation exercice N-1	30 211,48	-408 278,67
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-11 562,12	-23 820,92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	19,92
Actif net en fin d'exercice	483 538,38	592 306,15

* N-1 : Résultat de fusion avec le fonds TERA 6 - SELECTION ACTIONS EUROPE sur VL du 22/05/15.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 632,71	17,09
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	82 632,71	17,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD						Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	852,53	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	29/03/2019
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Achats à règlement différé	68 779,04
Frais de gestion	659,87
Frais de gestion variable	262,10
Total des dettes	69 701,01

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	4 079,0500	425 128,58
Parts rachetées durant l'exercice	-4 830,7875	-484 769,15
Solde net des souscriptions/rachats	-751,7375	-59 640,57

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	29/03/2019
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 268,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	262,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/03/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	29/03/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	29/03/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/03/2019	29/03/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-11 042,90	-8 710,14
Total	-11 042,90	-8 710,14

	29/03/2019	29/03/2018
ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 042,90	-8 710,14
Total	-11 042,90	-8 710,14

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/03/2019	29/03/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-64 899,62	218 044,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-64 899,62	218 044,45

	29/03/2019	29/03/2018
ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-64 899,62	218 044,45
Total	-64 899,62	218 044,45

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018	29/03/2019
Actif net Global en EUR	14 028 788,11	15 580 480,40	4 872 004,17	592 306,15	483 538,38
Actif net en EUR	14 028 788,11	15 580 480,40	4 872 004,17	592 306,15	483 538,38
Nombre de titres	1 265,3500	154 065,4970	44 148,8250	5 647,1344	4 895,3969
Valeur liquidative unitaire en EUR	11 086,88	101,12	110,35	104,88	98,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	762,11	4,07	14,83	38,61	-13,25
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-187,55	-1,84	-2,34	-1,54	-2,25

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AXA PEA REGULARITE C FCP 4DEC	EUR	830	80 041,13	16,54
ECOFI ACTIONS RENDEMENT EURO (C)	EUR	202	30 992,86	6,41
FCP PEA COURT TERME	EUR	980	94 026,20	19,44
ODDO AVENIR EURO CR EU FCP 3DEC	EUR	151	41 377,02	8,56
PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO A FCP	EUR	2 711	41 776,51	8,64
RB ZONE EURO ACTIONS I	EUR	17	21 321,91	4,41
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE I	EUR	57	20 289,15	4,20
UNION PEA SECURITE FCP 3DEC	EUR	7	75 265,12	15,57
TOTAL FRANCE			405 089,90	83,77
LUXEMBOURG				
AM IS MSCI WEE UEC	EUR	225	65 516,78	13,55
TOTAL LUXEMBOURG			65 516,78	13,55
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			470 606,68	97,32
TOTAL Organismes de placement collectif			470 606,68	97,32
Dettes			-69 701,01	-14,41
Comptes financiers			82 632,71	17,09
Actif net			483 538,38	100,00

ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE	EUR	4 895,3969	98,77
------------------------------------	------------	-------------------	--------------